

## AMISTAR TOP

Version 2.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 19.05.2011

Date d'impression 19.05.2011

### SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : **AMISTAR TOP**

Design code : A13703G

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Fongicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Syngenta Agro SAS  
1 avenue des Prés  
CS 10537  
78286 Guyancourt Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 39 42 20 00

Téléfax : +33 (0)1 39 42 20 10

Adresse e-mail : [safetydatasheetcoordination@syngenta.com](mailto:safetydatasheetcoordination@syngenta.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : 0 800 803 264  
Accident transport 06 11 07 32 81  
Centre anti-poison de Paris  
01 40 05 48 48

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn, Nocif  
N, Dangereux pour l'environnement

R20: Nocif par inhalation.

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R48/22: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## AMISTAR TOP

Version 2.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 19.05.2011

Date d'impression 19.05.2011

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage: Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symbole(s)



Nocif



Dangereux pour  
l'environnement

Phrase(s) R : R20 Nocif par inhalation.  
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la  
peau.  
R48/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas  
d'exposition prolongée par ingestion.  
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut en-  
traîner des effets néfastes à long terme pour l'envi-  
ronnement aquatique.

Phrase(s) S : S 2 Conserver hors de la portée des enfants.  
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y com-  
pris ceux pour animaux.  
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pen-  
dant l'utilisation.  
S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient  
qu'en prenant toutes les précautions d'usage.  
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un mé-  
decin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les  
instructions spéciales/la fiche de données de sécuri-  
té.

Porter des gants et des vêtements de protection pendant toutes les opé-  
rations de mélange/chargement et de traitement.

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour  
l'homme et l'environnement.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas  
nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la  
contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours  
de ferme ou des routes.).

SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone  
non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe 3 Pour protéger les arthropodes non cibles autres que les abeilles,  
respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non  
cultivée adjacente.

SPe 3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non  
traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

## AMISTAR TOP

Version 2.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 19.05.2011

Date d'impression 19.05.2011

**Autres réglementations** : Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 48 heures.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- azoxystrobine
- difénoconazole

### 2.3 Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

## SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration
azoxystrobine	131860-33-8	T, N R23 R50/53	Acute Tox.3; H331 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	18,2 % W/W
difénoconazole	119446-68-3	Xn, N R22 R48/22 R50/53	Acute Tox.4; H302 Eye Irrit.2; H319 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410 STOT RE2; H373	11,4 % W/W
alcools, C16-18, ethoxylated	68439-49-6	Xn R22 R41	Acute Tox.4; H302 Eye Dam.1; H318	15 - 25 % W/W

Les substances pour lesquelles il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition professionnelle.

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## SECTION 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

**Conseils généraux** : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence de Syngenta, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

**Inhalation** : Amener la victime à l'air libre.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.

## AMISTAR TOP

Version 2.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 19.05.2011

Date d'impression 19.05.2011

- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Enlever les lentilles de contact.  
Un examen médical immédiat est requis.
- Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
Ne PAS faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseil médical : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.  
Traiter de façon symptomatique.

---

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction - pour les petits feux  
Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.  
Moyen d'extinction - pour les grands feux  
Mousse résistant à l'alcool  
ou  
Eau pulvérisée  
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

## AMISTAR TOP

Version 2.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 19.05.2011

Date d'impression 19.05.2011

---

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.ex. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Se référer aux considérations relatives à l'élimination dans le chapitre 13.

---

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pas de conditions spéciales de stockage requises.

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

- : Physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il est entreposé à température ambiante dans ses contenants d'origine hermétiquement fermés.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits phytosanitaires autorisés. Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

## AMISTAR TOP

Version 2.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 19.05.2011

Date d'impression 19.05.2011

### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants	Limite(s) d'exposition	Catégorie de Valeurs Limites d'Exposition	Source
azoxystrobine	2 mg/m <sup>3</sup>	8 h VME	SYNGENTA
difénoconazole	8 mg/m <sup>3</sup>	8 h VME	SYNGENTA

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation, l'emballage et l'utilisation du produit.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

- Mesures d'ordre technique : Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.  
L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.  
Si des brumes ou des vapeurs volatiles sont générées, utiliser les systèmes locaux de contrôles et d'échappement.  
Evaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante.  
Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.
- Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement.  
Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié.  
L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux normes en vigueur.
- Protection respiratoire : Un filtre respiratoire à particules peut être nécessaire jusqu'à l'installation de mesures techniques efficaces.  
La protection fournie par des appareils respiratoires purifiant l'air est limitée.  
Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les cas d'urgence, lorsque les niveaux d'exposition sont inconnus, ou en toute autre circonstance quand les appareils respiratoires purifiant l'air ne fournissent pas une protection adéquate.

## AMISTAR TOP

Version 2.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 19.05.2011

Date d'impression 19.05.2011

- Protection des mains : Des gants résistants aux produits chimiques devraient être utilisés. Les gants devraient être certifiés aux normes appropriées. Les gants devraient avoir une durée de vie appropriée à la durée de l'exposition. La durée de vie des gants varie selon l'épaisseur, le matériel et le fabricant. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.  
Matière appropriée  
Caoutchouc nitrile
- Protection des yeux : La protection pour les yeux n'est habituellement pas requise. Respecter toute règle de protection oculaire spécifique à chaque site.
- Protection de la peau et du corps : Évaluer l'exposition et sélectionner un équipement résistant aux produits chimiques, basé sur le potentiel de contact et les caractéristiques de pénétration du matériel utilisé pour les vêtements. Se laver avec du savon et de l'eau après avoir retiré les vêtements de protection. Décontaminer les vêtements avant réutilisation, ou utiliser de l'équipement jetable (combinaisons, tabliers, manches, bottes, etc.). Porter selon besoins:  
vêtement de protection imperméable

**Pour plus de recommandations spécifiques à l'utilisation de ce produit, consulter l'étiquette.**

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Forme	: liquide
Couleur	: jaune clair à jaune
Odeur	: faible
Seuil olfactif	: donnée non disponible
pH	: 5 - 9 à 1 % w/v : 7,5 - 8,5 à 100 % w/v (20 °C)
Point/intervalle de fusion	: donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: donnée non disponible
Point d'éclair	: > 100 °C à 755 mmHg
Taux d'évaporation	: donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Densité	: 1,11 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Solubilité dans d'autres solvants	: donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: 505 °C

## AMISTAR TOP

Version 2.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 19.05.2011

Date d'impression 19.05.2011

Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: 169 - 646 mPa.s à 20 °C
	: 98,0 - 472 mPa.s à 40 °C
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non-explosif
Propriétés comburantes	: non oxydant

### 9.2 Autres informations

Miscibilité	: Miscible
Tension superficielle	: 27,9 mN/m à 20 °C

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Pas d'information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas d'information disponible.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun à notre connaissance.  
Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

### 10.4 Conditions à éviter

Pas d'information disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxique et irritantes.

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 femelle rat, > 2.000 mg/kg Classification GHS Aucun
Toxicité aiguë par inhalation	: Concentration létale médiane mâle et femelle rat, 2,06 - 5,17 mg/l, 4 h Classification GHS Catégorie 4
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 mâle et femelle rat, > 2.000 mg/kg Classification GHS Aucun



## AMISTAR TOP

Version 2.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 19.05.2011

Date d'impression 19.05.2011

Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	lapin: Légèrement Irritant Classification GHS Aucun
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	lapin: Irritation légère des yeux Classification GHS Aucun
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	cochon d'Inde: Sensibilisant pour la peau dans les tests pour animaux. Classification GHS Catégorie 1
Mutagénicité sur les cellules germinales		
azoxystrobine	:	N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.
difénoconazole	:	N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.
Cancérogénicité		
azoxystrobine	:	N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.
difénoconazole	:	N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.
Tératogénicité		
difénoconazole	:	N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.
Toxicité pour la reproduction		
azoxystrobine	:	Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.
difénoconazole	:	Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée		
azoxystrobine	:	Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.
difénoconazole	:	Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson	:	CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 1,7 mg/l , 96 h CL50 Cyprinus carpio (Carpe), 4,2 mg/l , 96 h
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	:	CE50 Daphnia magna, 1,1 mg/l , 48 h
Toxicité des plantes aquatiques	:	CE50b Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 0,587 mg/l , 72 h CE50r Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 3,09 mg/l , 72 h

## AMISTAR TOP

Version 2.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 19.05.2011

Date d'impression 19.05.2011

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Stabilité dans l'eau

- azoxystrobine : Dégradation par périodes de demi-vie: 214 j  
La substance est stable dans l'eau.
- difénoconazole : Dégradation par périodes de demi-vie: 1 j  
N'est pas persistante dans l'eau.

#### Stabilité dans le sol

- azoxystrobine : Dégradation par périodes de demi-vie : 80 j  
Ne montre pas de persistance dans le sol.
- difénoconazole : Dégradation par périodes de demi-vie : 149 - 187 j  
Ne montre pas de persistance dans le sol.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

- azoxystrobine : L'azoxystrobine a un potentiel moyen de bioaccumulation.
- difénoconazole : Le difénoconazole montre un grand potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

- azoxystrobine : L'azoxystrobine montre une faible à très grande mobilité dans le sol.
- difénoconazole : La faible mobilité dans le sol.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- azoxystrobine : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Autres effets néfastes

- Autres informations : Classification GHS  
Catégorie 2

---

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
- Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit; rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

## AMISTAR TOP

Version 2.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 19.05.2011

Date d'impression 19.05.2011

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Transport par route (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU:	UN 3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (AZOXYSTROBINE AND DIFENOCONAZOLE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4 Groupe d'emballage:	III
Etiquettes:	9
14.5 Dangers pour l'environnement :	Dangereux pour l'environnement

#### Transport maritime(IMDG)

14.1 Numéro ONU:	UN 3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (AZOXYSTROBIN AND DIFENOCONAZOLE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4 Groupe d'emballage:	III
Etiquettes:	9
14.5 Dangers pour l'environnement :	Polluant marin

#### Transport aérien (IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU:	UN 3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (AZOXYSTROBIN AND DIFENOCONAZOLE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4 Groupe d'emballage:	III
Etiquettes:	9

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
aucun(e)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC  
non applicable

## AMISTAR TOP

Version 2.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 19.05.2011

Date d'impression 19.05.2011

### SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H332 Nocif par inhalation.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection.  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.  
P391 Recueillir le produit répandu.  
P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Remarques : Classifié en utilisant toutes les classes de risque et les catégories GHS.  
Là où le GHS contient des options, c'est l'option la plus prudente qui a été choisie.  
Les mises-en-oeuvre régionales ou nationales du GHS peuvent ne pas intégrer toutes les classes de risque ni toutes les catégories.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- azoxystrobine
- difénoconazole

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

## AMISTAR TOP

Version 2.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 19.05.2011

Date d'impression 19.05.2011

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3:

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R23	Toxique par inhalation.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R48/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Type de formulation :

SC - suspension concentrée

Installations classées :

Loi 76-663 du 19/7/76 (J.O. du 20/7/76) modifiée.

- rubrique ICPE selon les décrets n° 2005-989 du 10 août 2005 et n°2009-841 du 8 juillet 2009 : 1173

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les noms de produit sont une marque de fabrique ou marque déposée d'un groupe de Syngenta.